



VILLE DE MONTLHÉRY

Le 8 février 2010

PROJET D'AMENAGEMENT DU CHEMIN DU MOULIN A VENT

Réunion publique du samedi 30 janvier 2010

Présents :

- ❖ Messieurs Claude PONS – Thierry SUTTER – Vélino TOSITTI – Stéphane AULAS (Bureau d'étude EGIS) - Monsieur NICOL Pierre Yves
- ❖ **Les délégués de Quartier** et les riverains du Chemin du Moulin à Vent

Diffusion :

- ❖ Messieurs Claude PONS – Thierry SUTTER – Vélino TOSITTI – Stéphane AULAS (Bureau d'étude EGIS)
- ❖ Les délégués de Quartier et les riverains du Chemin du Moulin à Vent

Monsieur le Maire rappelle que les réunions sur les projets de travaux de voirie sont indépendantes des réunions de quartiers, chargées d'informer des problèmes de quotidien. Pour tous les projets de voirie, les enfouissements de réseaux seront systématiquement réalisés et l'éclairage public modernisé.

Il informe les riverains qu'ils doivent prendre leur précaution concernant les demandes de branchement et de viabilisation de leurs propriétés. Dans un délai de cinq ans, les demandes d'ouverture de tranchées sous chaussée ne seront pas autorisées.

Monsieur SUTTER, secondé par le bureau d'études EGIS, présente ensuite les grandes lignes du projet :

- ↳ les travaux de chaussée et de création de trottoirs seront réalisés dans le cadre de la compétence de la Communauté de Commune Cœur de Hurepoix.
- ↳ les travaux d'enfouissement et de modernisation de l'éclairage public seront réalisés par la Ville.

Le chemin de la Justice et le chemin du Moulin à Vent seront maintenus en double sens de circulation mais en sens unique pour les bus de ligne régulière et de ramassage scolaire, dans le sens rue Paul Fort vers la route de Marcoussis, par le chemin de la Justice et dans le sens route de Marcoussis vers la rue Paul Fort, par le chemin du Moulin à Vent.

Le tronçon commun des bus entre le chemin de la Justice et la limite de la route de Marcoussis devra être aligné à 9 mètres, compte tenu de l'obligation de passer la largeur de la chaussée de 5,40 m à 6,00 m et de créer, sur l'ensemble du cheminement, un trottoir de 1,40 mètre de largeur minimum pour l'accessibilité aux handicapés.

Questions des riverains :

- Problèmes hydrauliques, présence de nombreux flaches devant les propriétés,

Réponse : ce problème sera résolu par la création de trottoirs donc de caniveaux.

- Alignement de la propriété boisée côté rue Paul Fort,

Réponse : des négociations sont en cours avec le propriétaire riverain qui accepterait de mettre en alignement sa parcelle

- Aménagement du carrefour chemin du Moulin à Vent – rue Paul Fort,

Réponse : il est prévu un plateau surélevé. La création d'un pan coupé à l'angle pour le giratoire des bus est à l'étude.

- Mise en place de ralentisseurs,

Réponse : la mise en place de chicane avec un sens prioritaire pour les bus est prévue. Le coussin berlinois n'est pas la solution parfaite puisque il ne ralentit pas les bus, les poids lourds, les 4x4 et les deux roues.

- Chaussée plus haute que les entrées de propriétés,

Réponse : il sera possible ponctuellement de reprofiler la chaussée mais l'abaissement générale de la voie obligerait à reprendre entièrement le corps de chaussée, ce qui impliquerait des dépenses extrêmement importantes.

L'abaissement des seuils de trottoirs et la pose de grilles « accodrains » si nécessaire devant les entrées seront mis en œuvre comme pour le chemin de la Justice.

- Prévoir des passages piétons,

Réponse : demande de prise en compte

▪ La canalisation d'eau potable entre le chemin de la Justice et la route de Marcoussis n'a pas été remplacée. Nombreux casses.

Réponse : Observation prise en compte

- La création de places de parking

Réponse : implantation et traçage de la rue au cas par cas après travaux. Création de places de stationnement près des chicanes à condition de ne pas gêner la visibilité.

- La validation du projet en fin de phase

Réponse : accord, prochaine réunion en mars ou en avril 2010.